ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIÈRE

(Articles R.211-26 à R.211-34 du code du tourisme modifiés par le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015)

Nous soussignés (dénomination) (organisme de garantie collective, établissement de crédit, société de financement, entreprise d'assurance ou groupement, répondant aux conditions prévues par les articles R. 211-26 et R. 211-29 du code du tourisme)	**UNAT** Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air
Adresse :	8 Rue César Franck - 75015 Paris
Représenté par (Nom, prénom) :	THIROT Simon
Qualité :	Délégué Général de l'UNAT

Déclarons nous porter caution de : **SO WATT SPORTS ET LOISIRS**

Nom commercial : SO WATT - VERY BIKE TRIP

Numéro SIREN ou SIRET : 880487590

Adresse : Villa Mimosas-33 Avenue Miramar.
06590 THEOULE SUR MER

dans les conditions prévues par les articles L. 211-18 et R. 211-26 à R. 211-34 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015 relatif à la garantie financière et à la responsabilité civile professionnelle des agents de voyage et autres opérateurs de la vente de voyages et de séjours (1).

L'engagement est valable à compter du **1er janvier 2022** jusqu'au **31 décembre 2022.**

En toute hypothèse, la garantie financière cessera dans les conditions prévues par l'article R.211-33 du code du tourisme, tel que modifié par le décret n°2015-1111 du 2 septembre 2015.

Fait à Paris, le 11 janvier 2022
Signature et cachet de l'organisme de garantie :

Le tourisme
au service des hommes et des territoires
8, rue César Franck - 75015 Paris
Tél. : 01 47 83 21 73 - infos@unat.asso.fr
www.unat.asso.fr

1 Cette référence aux « articles R. 211-26 à R. 211-34 du code du tourisme tels que modifiés par le décret n° 2015-1111 du 2 septembre 2015 » doit impérativement figurer sur l'attestation communiquée à la commission d'immatriculation.